

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017**

**BM2017/12/21/01 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN**

DATE DE LA CONVOCATION : 15 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

ETAIENT PRESENTS : Patrick OLLIER, André SANTINI, Patrick BRAOUEZEC, Daniel GUIRAUD, Éric CESARI, Laurent RIVOIRE, Daniel-Georges COURTOIS, Jean-Pierre BARNAUD, Xavier LEMOINE, Denis CAHENZLI, Patrice CALMEJANE, Valérie MAYER-BLIMONT, Patrice LECLERC, William DELANNOY, Denis BADRE, Christian DUPUY, Geoffroy BOULARD.

ETAIENT ABSENTS : Anne HIDALGO, Georges SIFFREDI, Daniel BREUILLER, Michel LEPRETRE, Manuel AESCHLIMANN, Sylvain BERRIOS, Olivier KLEIN, Richard DELL'AGNOLA Danièle PREMEL, Frédérique CALANDRA, Carine PETIT, Jacques-Alain BENISTI.

La métropole du Grand Paris a souhaité apporter un soutien aux communes et territoires, en créant en 2016 un fonds d'investissement métropolitain (FIM) permettant de concourir au financement d'investissements relevant des compétences de la Métropole.

420 dossiers complets ont été réceptionnés et instruits depuis la première session de cette année. A l'issue de la troisième session du FIM, 184 dossiers ont été financés en 2017 pour un montant total de 30,9 M€.

La troisième session du FIM qui s'est tenue en novembre n'a pas permis d'attribuer de subvention au titre des projets relevant de la rénovation thermique, faute de disposer à temps de l'avis de l'ADEME requis par le Règlement Intérieur du FIM. Cet avis a depuis été réceptionné et permet d'arbitrer sur 34 dossiers en suspens.

Le Comité d'examen s'est réuni le 18 décembre 2017 en séance exceptionnelle afin d'émettre un avis assorti d'une proposition de subvention pour les projets mis en attente. Une convention d'attribution de subvention d'investissement sera adossée à la présente délibération pour chaque projet.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5219-1,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

VU les délibérations CM2016/09/21 portant création du fonds d'investissement métropolitain, et CM2016/11/24 portant adoption du règlement intérieur,

VU l'avis du comité d'examen des projets au titre du FIM,

CONSIDERANT que le Conseil métropolitain a délégué au Bureau de la métropole du Grand Paris, collégalement et pour la durée de son mandat, les décisions d'octroi de financement au titre du FIM,

CONSIDERANT que les communes et EPT ont sollicité l'attribution d'une subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain pour des projets qui s'inscrivent dans les compétences et priorités affichés par la Métropole,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 2 692 225 euros hors taxes pour les 11 projets et personnes publiques suivants :

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Ablon sur Seine	Ablon sur Seine	Mise en place d'une chaufferie à Gaz dans l'Hôtel de Ville et remplacement des menuiseries extérieures	26 600 €
Aubervilliers	OPH d'Aubervilliers	Rénovation thermique rue de Presles et H. Barbusse	500 000 €
Boissy Saint Léger	Boissy Saint Léger	Réhabilitation thermique des façades du groupe scolaire Jean Rostand	220 000 €
Chaville	Chaville	Rénovation thermique du groupe scolaire Anatole France	500 000 €
Dugny	Dugny	Transition écologique par transfert d'un accueil de loisirs sans hébergement maternelle et primaire	125 000 €
Montreuil	OPH Montreuil	Réhabilitation thermique de la résidence Mime	500 000 €
Neuilly Plaisance	Neuilly Plaisance	Rénovation énergétique de la Ferme Terrisse	500 000 €
Ormesson sur Marne	Ormesson sur Marne	Rénovation thermique de la toiture du gymnase	164 000 €

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Pantin	Pantin	Installation solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire au réfectoire des écoles Charles Auray et Paul Langevin	5 625 €
Paray Vieille Poste	Paray Vieille Poste	Restructuration de l'actuelle cuisine centrale en Accueil de Loisirs Sans Hébergement	131 000 €
Villecresnes	Villecresnes	Remplacement des chaudières de l'école maternelle des Fleurs	20 000 €
TOTAL			2 692 225 €

Soit un total de 2 692 225 € pour 11 projets

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de versement de cette subvention d'investissement et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné à la fourniture de pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire (un ordre de service de démarrage des travaux, une attestation du Maire / Président, bon de commande, facture ou notification de marché) transmis dans un délai de 12 mois.

PRECISE que les subventions seront imputées en section d'investissement au compte 204.

A L'UNANIMITE

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.